

Il n'y a de salut pour la société que dans l'amour et l'appui mutuel. Sèneque

LE NICOLETAIN

ORGANE DE LA VILLE DE NICOLET ET DES COMTES DE NICOLET ET D'YAMASKA.

Table with 2 columns: Abonnement (Un an, Six mois) and ETATS-UNIS (Un an, Six mois) with corresponding prices.

Camille Duguay, fondateur.

La revue des HEBDOS

EXCELLENTE INITIATIVE DE RADIO CANADA — CAUSERIE DU DIMANCHE PAR M. LEANDRE PREVOST, AVOCAT. — FAIRE CONNAITRE L'IMPORTANCE DE NOS FEUILLES SEMAINIÈRES ET STIMULER LE TALENT DE NOS REDACTEURS ET ECRIVAINS LOCAUX.

Les auditeurs des programmes à Radio-Canada, le dimanche, à deux heures et quinze, peuvent écouter, confortablement installés dans leurs fauteuils, une revue des journaux hebdomadaires canadiens-français de la province de Québec.

M. Léandre Prévost, avocat, accomplit cette tâche délicate avec beaucoup de tact; d'impartialité, nous le croyons d'intérêt pour les auditeurs.

Cette revue des hebdomadaires est très appréciée à plus d'un point de vue. Elle sait attirer l'attention, tant par la variété des idées émises dans tous les coins de la province; tant par le récit d'événements divers: les uns à teinte originale, les autres, évocateurs de souvenirs patriotiques, ou mettant en évidence les traits saillants du caractère normand ou breton qui survit dans les générations.

Dans le vaste jardin de notre pittoresque province, si les journaux quotidiens, selon leur forme, leur envergure, leur vigueur, pouvaient être comparés à des arbres d'espèces diverses plantés dans nos cités: les feuilles semainières ne ressembleraient-elles pas à de superbes arbustes, plus ou moins robustes et virils, s'élevant de-ci de-là dans chacune de nos petites villes, faisant passer à travers leurs rameaux flexibles toutes les brises locales, répercutant, avec commentaires, le bruit des grandes questions d'actualité, produisant les fleurs des idées individuelles; souvent même révélant dans un parfum des talents et des mérites trop ignorés.

Chaque semaine, M. Léandre Prévost, avocat, examine ces arbustes du journalisme canadien français. Comme le jardinier habile sait choisir les fleurs et le feuillage pour en composer un bouquet charmant: ainsi, M. Prévost fait avec une compétence judicieuse d'articles, de récits, de faits rédigés pour les présenter aux auditeurs de Radio-Canada, dans le but de les intéresser, de leur plaire sans doute, mais aussi pour faire mieux connaître ces périodiques, qui accomplissent, chacun de leur milieu, une mission éducative, qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître.

Cette dernière pensée nous amène à signaler un autre côté bienfaisant de ce programme qui, considéré même à ce seul point de vue, mérite immensément.

En effet, cette revue des hebdomadaires est un puissant stimulant pour les directeurs et rédacteurs de nos périodiques canadiens français. Pour ne jamais faillir à la tâche, l'homme a parfois besoin de l'approbation de ses semblables. Pour gravir les montées difficiles, pour sentir grandir son audace, son élan vers le mieux, l'âme réclame une parole encourageante. Hélas! il faut bien l'avouer, on ne songe guère, chez les nôtres, à faire un compliment bien mérité, tandis que la moindre petite erreur est vite signalée et reprochée. Disons-le, avec M. Paul Lachapelle, dans son instructif volume "Psychiatrie Pastorale", page 168: "Disons-le, parce que c'est un fait et, de plus, un défaut qui est propre aux Canadiens: nous avons peur de féliciter. La critique et la critique haineuse souvent coule de nos lèvres: la louange chez nous est un phénomène rare. Est-ce de l'envie? Il semble que nous ne devons pas dire à quelqu'un ce qu'il a fait de bien ou de beau. Cela paraît être une impolitesse. Et je parle ici, bien entendu, de la louange de qualités bien avérées et reconnues. On se tait. Franchement, on dirait que reconnaître un mérite ou un talent chez autrui va nous rabaisser immédiatement. Nous sommes "UN PEU LA" pour vanter à faux et exhausser sur le parvois une nullité: cela ne nous enlève rien à nous, surtout lorsque les gens sont au courant."

Ainsi, un député, sans culture aucune, prononcera-t-il en Chambre un discours composé de toutes pièces sur commandement, il se trouvera des gens, pourtant bien au courant, pour louer ce débiteur de phrases bien tournées par un autre. Et cet autre est peut-être un littérateur, un écrivain, un érudit dont on ne songera jamais à reconnaître la valeur, arrêté que l'on est pas un vil sentiment de jalousie: il nous déçoit.

Et M. l'abbé Paul Lachapelle continue: "Quand il s'agit d'adultes qui sont revenus de bien loin et que la vie a façonnés, une philosophie sereine remet tout en place." Cependant, lorsqu'un être débute dans l'existence ou dans une carrière, l'absence d'encouragement peut-être funeste, en tuant l'enthousiasme nécessaire à la poursuite de toute entreprise, en arrêtant des élans destinés à accomplir parfois de grandes choses.

Radio-Canada, par sa "Revue des Hebdomadaires" accomplit donc un geste magnifique envers les directeurs, rédacteurs ou collaborateurs des journaux ruraux. C'est un cordial bienfaisant, composé de l'attention accordée à leurs efforts, de l'approbation de plusieurs de leurs idées, de l'appréciation du talent et des mérites d'un grand nombre. Aussi, nous croyons pouvoir affirmer, au nom de tous nos confrères, sans y être autorisés cependant, que tous sont reconnaissants à Radio-Canada et à M. l'avocat Léandre Prévost de ce programme substantiel et agréable comme un menu savamment préparé, et non moins bien servi; de cette causerie de nature à faire mieux connaître l'utilité et la valeur des feuilles semainières, sans oublier l'appréciation stimulante dont nul concerné ne peut entièrement se désintéresser. Madame Camille DUGUAY.

Canonisation du Bienheureux Ls.-Marie Grignon de Montfort

Les nombreuses personnes qui, dans leur vie spirituelle, sont à l'école du Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, béatifié en 1888, seront heureuses d'apprendre que sa canonisation est assurée pour un avenir prochain.

Le 16 décembre dernier avait lieu l'examen final de deux miracles attribués au Bienheureux: la guérison instantanée de Soeur Marie du Calvaire et de Soeur Marie-Thérèse, deux malades absolument désespérées et rendues à une santé parfaite.

A la suite de cette séance d'examen, le 11 janvier, le Pape émit un décret où après avoir rappelé le rôle de la Ste-Vierge selon les traditions de la foi catholique et les enseignements des Pères et après avoir cité Saint-Bernard, il ajoute: "A une époque plus rapprochée, un autre serviteur de Marie, le Bx Louis-Marie Grignon de Montfort, a parlé beaucoup de la Ste-Vierge et a fondé une Congrégation de Prêtres sous le nom de la Compagnie de Marie et une Congrégation des Soeurs enseignantes, appelées Filles de la Sagesse. Pour récompenser une vie entière d'inébranlables publications de ses gloires, Marie l'a élevé à un haut degré de sainteté que Dieu sanctionne par deux miracles qui, solennellement approuvés, conduisirent à sa béatification en 1888. Dans le but d'arriver au Procès de canonisation,

deux autres miracles ont été soumis à l'examen, afin de statuer sur la nature vraiment miraculeuse des guérisons en question..."

"Ces guérisons, continue le décret, ont été examinées selon toutes les formalités régulières de la Congrégation des Rites, et le Saint-Père a décrété que certitude avait été établie sur les deux miracles opérés par Dieu à l'intercession du Bx Louis-Marie Grignon de Montfort, c'est-à-dire la guérison instantanée et complète des personnes mentionnées."

Le 27 janvier, une dernière réunion de la Congr. des Rites a eu à se prononcer sur la question de savoir si, étant donnée l'approbation des deux miracles susdits, on pouvait en toute sûreté procéder à la Canonisation solennelle du vénérable Serviteur de Dieu. Et le Décret, dit "de tuto" a suivi.

Toutefois on nous écrit de Rome: "La Canonisation n'interviendra qu'en des temps meilleurs, car le Pape n'entend pas minimiser les fêtes les plus grandioses qu l'Eglise connaît."

Tout ceci, et un grand miracle obtenu en Bulgarie, au mois de juin dernier, est un encouragement à connaître la doctrine du Bienheureux, surtout en ses traités de l'Amour de la Sagesse Eternelle et de "La Vraie Dévotion à la Ste-Vierge", et à recourir à son intercession.

Cinq nicoletiens élevés à la prêtrise chez les Montfortains

Les premières Messes au Scolasticat St-Jean, au couvent N.-D. de Lourdes, à l'Eglise paroissiale d'Eastview et à la desserte Marie-Médiatrice.

Des dix jeunes prêtres de la Compagnie de Marie, ordonnés à la basilique d'Ottawa, le 28 février dernier, par Son Excellence Mgr Vachon, cinq étaient du diocèse de Nicolet. Ils avaient le bonheur de célébrer, le 1er mars, leur première messe solennelle devant leurs parents réunis et une belle assistance d'amis venus à Ottawa pour la circonstance.

Au Scolasticat des Pères Montfortains d'Ottawa - Eastview.

Dès 6h. 30, commençaient au Scolasticat la série des premières messes. Le R. P. Charles-Eugène Lajoie, s.m.m., était assisté à l'autel par le R. P. Léo-Marie Fournier, Montfortain, Maître des Novices à Nicolet. Son frère, le R. F. Jérôme, des Ecoles Chrétiennes, Directeur à la Baie-du-Febvre, servait la messe. Assistaient à la cérémonie, son père et sa mère, M. et Mme Edmond Lajoie, de Montréal, ses frères, Gérard, Olivier, Georges, François, ses soeurs, Marie-Ange (Mme A. Thivierge), Antoinette (Mme A. Lauzon), Thérèse (Mme A. Doucet), Bernadette (Mme A. Blache) et une belle-soeur, Mme Gérard Lajoie, tous de Montréal.

Le nouveau prêtre, après ses études à l'école paroissiale de Ste-Ange-de-Laval, entra, en 1928, dans la Compagnie de Marie, dont il suivit les études classiques et théologiques en ses diverses maisons de formation.

Cette première messe terminée, le R. P. Alexandre Lebleu, s.m.m., montait au saint autel, accompagné comme prêtre-assistant, de M. le Chan. Letendre, curé de Gentilly. Le Père Lebleu est le fils de M. et Mme Ludger Lebleu, de Gentilly. Sa vocation le dirigeait dès son jeune âge vers le Juniorat de la Compagnie de Marie, à Papineauville, où il faisait ses études classiques de 1929 à 1935. Le Noviciat de Nicolet le recevait en 1935-36. Après sa première profession religieuse, le 22 août 1936, il était dirigé au Scolasticat d'Eastview pour achever sa formation classique et religieuse. Ses vœux perpétuels étaient prononcés en août dernier; en septembre, il recevait le sous-diaconat et, en décembre, le diaconat.

Présents à sa première messe, son père, M. Ludger Lebleu, un oncle, M. Adolphe Lebleu, le curé de sa paroisse M. le Chan. Letendre, et un ami, M. Alicia Séguin, tous de Gentilly.

A 9h. 30, dans la même chapelle du Scolasticat, se déroulait, pour la

troisième fois, une cérémonie de première messe. C'était le tour du R. P. Louis-Philippe Lebel, s.m.m., Parti de Ste-Ange-de-Laval en 1928, le jeune prêtre est le fils de M. et Mme Joseph Lebel, maintenant établis aux Trois-Rivières. Après ses études primaires au village natal, lui aussi recevait sa formation classique et religieuse dans les instituts de la Compagnie de Marie.

Assistaient à la première messe, le père et la mère de l'ordinand; le prêtre-assistant, était le R. P. C. Picard, s. m. m., professeur au Scolasticat, le diacre, le R. P. L. P. Allard du Juniorat de Papineauville, et le sous-diaconat le R. F. Laurier Blais, s.m.m.

A ces trois messes, le chant fut exécuté par la chorale du Scolasticat St-Jean, sous la direction du R. P. D. Huot, s.m.m.

Chez les Filles de la Sagesse. Entre temps, les mêmes cérémonies se déroulaient chez les Révérendes Soeurs de la Sagesse, où les RR. PP. Réginald Gilman, Carl Stone et Eugène Mullan, s.m.m., célébraient leur première messe.

A la paroisse N.-D. de Lourdes, d'Eastview.

La paroisse N.-D. de Lourdes d'Eastview avait, elle aussi, le bonheur d'assister à plusieurs premières messes.

Dès 7h. le R. P. Hermant Lassonde, s.m.m. célébra le saint sacrifice pour la première fois. C'était une joie particulière pour le père et la mère, venus à la fête, de voir leur fils assisté à l'autel par son frère aimé, le R. P. Clément Lassonde, s.m.m., ordonné il y a deux ans et actuellement professeur au Juniorat de Papineauville, Qué. En plus de M. et Mme Arthur Lassonde, parents de l'ordinand, venus de Princeville, assistait à la messe Mme Vve Noël Berger, de Victoriaville, cousine de l'ordinand.

Natif de Princeville, le Père Lassonde y fit ses études primaires; il continua sa formation classique et religieuse au Juniorat de Papineauville, au Noviciat de Nicolet et au Scolasticat d'Eastview, où, après avoir émis ses vœux perpétuels Pété dernier, il recevait successivement

(à suivre en page 3)

Pilote prisonnier

Mme J.-A. Lévesque, de Mont-Joli, a été informée que son fils, l'officier-pilote J.-O. Lévesque, a été légèrement blessé et qu'il est aux mains de l'ennemi. Le jeune pilote n'a que vingt ans, et avant de s'engager dans l'aviation il détenait un brevet d'officier dans l'armée. Il a fait ses études à l'Université d'Ottawa.

Un meilleur salaire aux institutrices

Le premier ministre Godbout a déclaré à une délégation d'institutrices catholiques que leur "situation est intenable et qu'elle ne peut pas demeurer ainsi".

Le premier ministre, prenant la parole après que les délégués eurent demandé que les salaires soient augmentés, a cependant déclaré qu'avant que le gouvernement fasse quelque chose, il lui faudra avoir l'appui de l'opinion publique.

"On croit, dans le pays dit-il, que le travail des institutrices est le plus facile au monde parce qu'elles portent des collets blancs. La question de l'éducation en est une primordiale pour mes collègues et moi-même. Il est absolument nécessaire de fournir à ceux qui préparent la génération de demain, les moyens matériels dont ils ont besoin. Nous donnerons toute notre énergie et tout notre coeur à la solution de ce problème."

De son côté, l'hon. Perrier, ministre de l'éducation, a déclaré qu'un remède général s'impose.

"Pour ce qui est de ces salaires, dit M. Perrier, nous savons que les circonstances sont difficiles. Nous savons que certaines commissions scolaires ne font pas ce qu'elles doivent faire pour les institutrices et institutrices et nous savons que certaines commissions ne sont pas capables de payer davantage."

"Nous sommes à étudier un plan pour venir en aide aux institutrices et aux institutrices mais nous ne serons pas prêts à agir avant la prochaine session."

ENQUETE SCOLAIRE

M. Perrier dit que le gouvernement a institué une enquête "qui nous permettra une fois pour toute d'obtenir des statistiques précises et d'examiner les problèmes scolaires sous leurs divers aspects. Lorsque l'enquête sera terminée, nous serons en mesure d'appliquer le véritable remède aux maux."

"Si les commissions s'en rapportent au gouvernement pour les relever de leurs difficultés financières, dit-il, je puis dire que nous ferons tout notre possible. Je ne dis pas que nous répondrons à toutes les demandes fanatiques que nous a lancées un journal financier de Montréal". Il n'a pas nommé ce journal.

Pour ce qui concerne les salaires des institutrices, M. Perrier a déclaré que quelques commissions ne sont pas en mesure de payer des salaires convenables aux institutrices et c'est l'intention du gouvernement, à la prochaine session, de fournir un aide positive qui aiderait les commissions scolaires à améliorer le sort des institutrices, tout en maintenant l'autonomie des commissions.

REGIE CONCERNANT LES AUTOBUS, TAXIS ET CAMIONS DE LIVRAISON

Voici la copie d'une lettre circulaire, de la Régie des Services concernant le transport de voyageurs et de marchandises par autobus, taxis et véhicules de livraison (camions).

Québec le 9 mars 1942

Monsieur,

A cause des restrictions imposées par le gouvernement fédéral sur la consommation de l'huile et de la gazoline et sur l'usage des pneus, et à la demande des contrôleurs fédéraux, la Régie des services publics vous avise qu'elle ne peut accorder de nouveaux permis ou autoriser la modification ou le prolongement de services existants pour le transport routier, sauf dans l'un des cas suivants:

- 1. Pour fins de guerre;
2. Pour répondre à une nécessité publique absolue, comme dans le cas où il n'existe aucun autre moyen de transport.

Il est inutile de demander un nouveau permis ou la modification d'un permis existant si votre cas n'est pas prévu dans l'une ou l'autre des exceptions ci-dessus énumérées.

Votre demande ne sera pas considérée par la Régie à moins que vous ne nous aviez par écrit que votre cas est prévu dans l'une de ces exceptions et que vous êtes en mesure d'en faire la preuve.

Votre tout dévoué, LE SECRETAIRE, R.S.P. Ahern & Morin

LE ROYAUME DES DAMES A LA 31ième EXPOSITION PROVINCIALE [Qué.]

Un moyen d'intensifier l'effort national de guerre

L'Exposition Provinciale de Québec, qui sera tenue pour la 31ième année consécutive, du 4 au 11 septembre prochain, accordera encore cette année une place d'honneur aux travaux de couture, de broderie, tricot, etc., qui sont présentés en très grand nombre durant chaque Exposition et qui sont d'une si belle tenue que la renommée de l'Exposition, sous ce rapport, s'est étendue à tout le pays.

En 1941, 396 travaux de tous genres furent primés et les exposantes retirèrent \$558.00 en prix, sans compter le produit des ventes faites pour le compte de plusieurs d'entre elles à des prix très avantageux.

L'Exposition est heureuse d'offrir ce service de vente à ses exposantes à des conditions excessivement faciles (voir règlement 7) — Tout ce qu'il y a à faire c'est d'indiquer, au moyen d'une carte soldement cousue ou attachée à l'article à être vendu, le prix qu'on désire en retirer et l'Exposition fait le reste. Les acheteurs sont toujours nombreux et intéressés et ne regardent pas de payer un prix raisonnable pour des articles qui ont un cachet bien canadien-français.

Mesdames et mesdemoiselles, profitez de vos loisirs pour confectionner tricot, broderies, tapis, chaussettes et autres pièces et joignez l'utile à l'agréable. Si vous n'avez pas besoin de ces articles pour vous-mêmes ou vos proches, mettez-les en vente ou faites-en cadeau à des familles moins fortunées ou encore offrez-les à nos soldats, à nos aviateurs, à nos marins qui en ont un pressant besoin. Et surtout, rappelez-vous qu'en maintenant l'effort de production familiale, vous contribuez à la conservation d'une de nos plus belles traditions canadiennes-françaises et à l'effort national de guerre.

L'Exposition de 1941 a obtenu un succès sans précédent et les conditions actuelles laissent entrevoir une

réussite non moins grande en 1942, et comme toujours la section de l'Industrie Féminine "Le Royaume des Dames", au Pavillon des Arts Domestiques, sera le rendez-vous des dames et des demoiselles de cette province.

Afin de fournir aux dames et aux jeunes filles qui ont des loisirs l'occasion de préparer, au cours des mois qui vont suivre, les travaux qui pourront être inscrits lors de la prochaine Exposition, la Commission publique des Travaux de l'Industrie Féminine pour 1942 ainsi que les règlements qui s'y rapportent.

Les prix offerts dans chaque section, qui seront encore très nombreux et substantiels, seront publiés dans la "Liste des Prix" officielle qui sera imprimée un peu plus tard et envoyée, sur demande, à toutes les personnes intéressées. Les honoraires d'inscription, qui sont généralement peu élevés, seront déterminés en même temps que les prix.

Nous vous conseillons donc de lire attentivement les règlements énumérés dans une prochaine édition, qui sont très simples, et de profiter de votre temps libre pour préparer vos envois à la prochaine Exposition Provinciale de Québec.

L'Hon. W. Girouard est malade à l'Hotel-Dieu

L'honorable Wilfrid Girouard, procureur général de la province, ministre intérimaire de la Voirie et des Travaux publics, député du comté d'Arthabaska, est entré hier à l'Hotel-Dieu de Québec, sur l'avis de son médecin. Son état n'est pas grave mais il passera quelques jours à l'hôpital.

Extrait du discours prononcé par M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, aux Communes, le 16 février, 1942

J'en viens, monsieur l'Orateur, aux six points saillants du discours du trône, que je veux étudier autant que possible sous divers angles. Premier point: Tenue d'un plébiscite sur l'utilisation du capital humain. Je comprends que, par ce plébiscite, le Gouvernement demandera au peuple de le dégager de ses promesses antérieures au sujet du service militaire outre-mer. J'aurais préféré que le Gouvernement posât directement la question au peuple, à savoir: Etes-vous pour ou contre la conscription pour service outre-mer? Mais, puis-je le Gouvernement demande aux électeurs s'ils consentent à lui rendre la parole donnée à ce sujet, je comprends que les deux questions sont synonymes, même si celle choisie paraît plus ambiguë. Je crois que le peuple comprend également de cette façon la question du plébiscite, et le peuple sait que l'attitude future du Gouvernement en sera une de sagesse, comme celle qu'il a suivie jusqu'à date, ou une question désespérée, dangereuse et inutile, selon que le peuple répondra non ou oui à la question du plébiscite.

Le Gouvernement a sans doute des raisons très sérieuses d'en venir ainsi à une consultation populaire. Il a d'ailleurs promis, comme je l'ai fait moi-même dans mon comté, qu'aucune décision grave ne serait prise au sujet de la conscription sans un plébiscite. Pour ces raisons, je voterai en faveur de la tenue du plébiscite, car je suis un ardent libéral et j'ai une extrême confiance en mes chefs.

M. BLANCHETTE: Très bien!

M. CLOUTIER: Mais je tiens à dire que, m'en tenant à la politique inspirée par les Laurier, par les Lapointe, tout autant que par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Cardin), pour qui j'ai une très grande admiration, je suis nettement anti-conscriptionniste, et je le répète encore une fois, je suis contre et contre la conscription et je m'oppose-

rai toujours, de toutes mes forces, à toute mesure de coercition pour service outre-mer.

Rien ne peut justifier une telle politique, monsieur l'Orateur, j'en suis convaincu plus que jamais je ne pourrais le dire. Le système du volontariat a donné des résultats dont le Canada peut être fier. Nous avons déjà fourni plus de soldats que nos alliés en ont besoin. Ce que l'on attend de nous, c'est un apport matériel, surtout et avant tout. On se plaint depuis le début de la guerre à classer le Canada comme l'arsenal de l'Empire. Nos usines fonctionnent à plein rendement et donnent au pays, comme aux alliés, une machine de guerre et des munitions qui peuvent considérablement aider à la victoire finale. Par ailleurs, nous ne ne pouvons pas, comme en 1914-18, songer seulement à la défense de l'Angleterre et de ses possessions. Nos côtes sont directement menacées par des ennemis qui s'en approchent de plus en plus. Nous sommes menacés de tentatives d'invasion, et ces tentatives peuvent venir des deux côtés à la fois. Notre devoir envers le Canada nous oblige à songer plus sérieusement que jamais à organiser d'abord et avant tout la défense de notre territoire.

Nous ferions une sublime folie en poussant l'amitié que nous portons à l'Angleterre, qui est légitime sans doute, jusqu'à nous départir d'une trop forte partie de nos armées. Si nous sommes attaqués, ce qui est jugé comme possible et même probable, ce sera au cours d'une attaque générale de nos ennemis, et en même temps que nous l'Angleterre et les Etats-Unis auront à se défendre opiniâtement contre des ennemis parfaitement équipés. Nous ne pourrions attendre qu'un assez faible appui de ces alliés, et je crois qu'il est faux d'entretenir l'opinion que nous

(à suivre en page 2)

Répondre "NON" au plébiscite

Mtre. JEAN MASSICOTTE, avocat, de Victoriaville, nous annonce qu'il organisera des assemblées dans toutes les paroisses du comté d'Arthabaska, pour inviter la population à répondre "NON" à la question qui sera posée lors du plébiscite.

Nous communiquerons plus tard à nos lecteurs tous les détails de l'organisation, ainsi que la date, et le lieu des assemblées.

L'Emprunt de la Victoire a remporté un véritable succès dans la ville et le comté de Nicolet

Lors de la fermeture de la campagne du deuxième emprunt de la victoire, samedi, le 7 mars, les quartiers généraux de l'unité de Nicolet annonçaient un grand total de \$190,050, repartis entre 769 souscripteurs pour le comté de Nicolet. Plus de 15 paroisses sur 28 ont dépassé leur objectif. L'objectif du comté de Nicolet avait été fixé à \$150,000. Le comté a souscrit 126.7 de son objectif.

La ville de Nicolet dont l'objectif avait été fixé à \$45,000.00 elle a souscrit \$49,150, soit 109.22 de son objectif.

Un fanion a été présenté à Son Honneur le maire J.-A. Martin, qui est en même temps l'un des présidents du deuxième emprunt de la Victoire pour le comté de Nicolet. Le drapeau de la victoire ainsi que le fanion mérité par la ville de Nicolet flottent sur l'hôtel de ville.

Son Honneur le maire J.-A. Martin remercie particulièrement ses concitoyens de la ville de Nicolet et en collaboration avec son compagnon présidentiel M. Alexandre Gaudet, d'Aston Jet, offrent leurs félicitations au comté en entier qui a répondu si magnifiquement à l'appel en faveur de l'emprunt de la Victoire.

Ils sont aussi heureux de faire remarquer les activités sans restriction pendant toute la campagne du deuxième emprunt de la Victoire de MM. Paul-Emile Létourneau, directeur de l'Unité de Nicolet, Paul-A. Trahan, président du comté de publicité et Renaud Chapdelaine, président du comté de sollicitation.

Les quartiers généraux de l'emprunt de la Victoire à Nicolet font aussi remarquer qu'une grande partie du succès de la campagne de l'emprunt de la Victoire dans la ville de Nicolet est attribué largement aux souscriptions et aux achats faits par les ouvriers et les salariés de toutes classes et dans les diverses industries de cette ville. En effet les souscriptions des trois principales industries de la ville de Nicolet, soit la Consolidated Optical Co., la Compagnie de Tricot de Nicolet, Limitée, et l'industrie de confection de me-

ubles Henri Vallières ont largement dépassé leur objectif.

Voici les municipalités du comté de Nicolet qui ont dépassé leur objectif et qui ont mérité le fanion d'honneur:

La ville de Nicolet (objectif \$45,000) a souscrit \$49,150, en 266 mains, soit 109.22%; les paroisses de Béancour (objectif \$7,500) souscription \$9,500 en 47 mains, soit 126%; Gently (objectif \$15,000) souscription \$40,350 en 69 mains, soit 269%; Manseau (objectif \$7,500) souscription \$13,100 en 28 mains, soit 174.66%; Précleux-Sang (objectif \$750) souscription \$2,000 en 18 mains, soit 266 2/3%; Ste-Brigitte (objectif \$1,100) souscription \$1,550, en 15 mains soit 141.63%; Ste-Eulalie (objectif \$1,900) souscription \$2,500, en 16 mains, soit 131.5%; St-Léonard (objectif \$9,000) souscription \$9,900 en 38 mains, soit 110%; Ste-Monique (objectif \$4,500) souscription \$8,850, en 20 mains, soit 196.66%; Ste-Perpète (objectif \$3,750) souscription \$4,000 en 24 mains, soit 106.6%; St-Pierre (objectif \$4,500) souscription \$5,050 en 13 mains, soit 112.22%; St-Samuel (objectif \$750) souscription \$1,300 en 4 mains, soit 173.3%; Ste-Sophie (objectif \$3,750) souscription \$5,000 en 41 mains, soit 133.3%; St-Sylvestre (objectif \$3,000) souscription \$4,800, en 27 mains, soit 160%; St-Wenceslas (objectif \$3,000) souscription \$4,600, en 8 mains, soit 153%.

Les paroisses du comté qui n'ont pas atteint leur objectif sont: Aston (objectif \$7,500) souscription \$6,750, en 23 mains, soit 90%; Lemieux (objectif \$750) souscription \$250 en 3 mains, soit 33 1/3%; Ste-Angèle (objectif \$2,750) souscription \$3,000, en 20 mains, soit 80%; Ste-Cécile (objectif \$1,500) souscription \$50.00, en 9 mains, soit 56.66%; St-Célestin (objectif \$7,500) souscription \$1,650, en 16 mains, soit 22%; Ste-Gertrude (objectif \$4,150) souscription \$1,350, en 10 mains, soit 32.53%; St-Grégoire (objectif \$11,250) souscription \$9,950, en 48 mains, soit 88.4%; Ste-Marie (objectif \$2,600) souscription \$1,600, en 6 mains, soit 61.55%.

cupération de tous les objets nécessaires à l'effort de guerre sera élaboré. Toute la population de Nicolet est invitée à collaborer avec le comité de récupération actuellement en formation.

AFFAIRES MUNICIPALES

Lors de la dernière séance du conseil tenue il y a quelques jours, la réclamation d'un certain montant de taxes à la Ville de Nicolet par la Commission Scolaire de la paroisse St-Jean-Baptiste de Nicolet a été réglée.

La dite Commission scolaire de la paroisse St-Jean-Baptiste de Nicolet réclamait la somme de \$250.00 à la ville de Nicolet pour prétendue taxe due sur la propriété de l'aqueduc de la ville de Nicolet et sur son dépôt, prétextant que ces immeubles sont situés dans les limites du territoire sous la juridiction de la dite Commission scolaire.

D'après la refonte de la charte de la Ville de Nicolet, en 1910, ces dits immeubles sont compris dans les limites mêmes de la Ville de Nicolet et servent aux utilités publiques de la dite ville.

M. l'échevin J.-C. Mercier, président du Comité des Finances de la Ville de Nicolet fut autorisé de consulter des aviseurs légaux, et à faire rapport au conseil.

Le bureau légal Gaudet & Vigeant, de cette ville, ayant été consulté à ce sujet, fit la déclaration suivante, qui fut lue au conseil:

"En donnant notre réponse aux questions de l'échevin Mercier, nous prenons pour acquis sans avoir vérifié, que les immeubles en question sont bien situés dans les limites territoriales de la ville de Nicolet."

"A la question de savoir si la Commission scolaire de St-Jean-Baptiste de Nicolet a le droit de taxer ces dits

Les fabricants de la
PEINTURE RAMSAY
Présentent
"La Veillée du Samedi Soir de Ramsay"
POSTES
CKAC-CHRC-CJBR
Tous les
SAMEDIS
à 8 heures 30 p.m.

immeubles, nous répondons: Aucune Commission scolaire ne peut imposer de cotisations scolaires sur un immeuble appartenant à une corporation municipale, si tel immeuble est situé dans le territoire constituant cette municipalité."

A la seconde question, à savoir, si la ville a le droit de se faire rembourser les cotisations scolaires qu'elle a payées sur les deux immeubles en question, nous disons: "Une telle imposition de cotisations scolaires est illégale, en dehors des pouvoirs de taxation accordée par la loi, et celui qui a payé de telles cotisations a droit de se faire rembourser les argent qu'il a ainsi payés."

Se basant ainsi sur l'opinion légale des avocats Gaudet & Vigeant, sur la proposition de l'échevin Métivier secondé par l'échevin Béliveau, le conseil a décidé de ne pas accepter la présente réclamation de la Commission scolaire de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, et a autorisé le trésorier de la ville de réclamer de la dite Commission Scolaire les taxes payées à elle depuis cinq ans par la ville de Nicolet sur ces dits immeubles.

AMENDEMENT DE L'ARTICLE 16 DU REGLEMENT No 95 DE LA VILLE DE NICOLET

Faisant suite à l'avis de motion donné antérieurement, l'échevin Métivier a proposé l'amendement suivant à l'article 16 du règlement No 95: "Lors de la préparation du rôle de perception de l'année 1942, et à l'avenir, les locataires de la ville de Nicolet auront l'avantage de payer leur taxe de loyer en quatre versements, à savoir, un versement par trois mois.

2o — Après le recensement général des locataires fait chaque année par le recenseur officiel de la ville, le chef de police devra de temps à autres, dans le cours de l'année, faire une révision des nouveaux locataires qui viendront demeurer dans la ville de Nicolet, et en faire rapport au trésorier.

UN MUR DE REVETEMENT

Advenant le fait que des déboulis se sont déjà produits sur la rive nord de la rivière Nicolet longeant la rue St-Jean-Baptiste et qu'une partie de cette rue est encore exposée aux mêmes inconvénients, l'échevin Duval secondé par l'échevin Métivier propose: "Que des démarques soient faites auprès du ministre des Travaux Publics à Ottawa ainsi qu'auprès du député fédéral de Nicolet, M. Lucien Dubois, pour que le gouvernement ordonne la construction d'un mur de revêtement sur la rive nord de la rivière Nicolet longeant la partie de la rue St-Jean-Baptiste qui est le plus en danger.

La Baie du Febvre

DECES:—

Ces jours derniers est décédée Mme Georges Lafond (Irma Courchesne). Outre son époux, elle laisse quatre enfants en bas âge.

Nos condoléances à la famille éprouvée.

BAPTEME:—

M. et Mme Georges-Henri Ronsseau (Bibiane Lemire) sont les heureux parents d'une fille baptisée sous les noms de Marie Cécile Pauline. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Rousseau, oncle et tante de l'enfant. Nos félicitations à ces heureux parents.

COURS DE COOPERATION:—

MM. Jean-Marc Elle, fils d'Antonio Elle, M.A.L. et Jean-Noël Courchesne, fils de Louis Courchesne sont allés suivre des cours de coopération à Sherbrooke, qui seront d'une durée de cinq semaines. Félicitations à ces deux jeunes gens qui ont été choisis et nous leur souhaitons beaucoup de succès.

VA ET VIENT:—

MM. Nestor et Wilfrid Grandmont et Alfred-Charles Pepin sont allés à Montréal, pour assister aux funérailles de M. Armand Grandmont, leur neveu.

LA SEMAINE PROVINCIALE

UN DISCOURS MEMORABLE:

L'événement le plus important qui a marqué les premiers jours de la session a été sans contredit, le magistral discours de l'honorable Adélard Godbout en réponse aux critiques de l'Opposition. Le premier ministre a prononcé un des meilleurs discours de sa carrière politique et ce n'est pas dans les cadres restreints de cette chronique qu'il sera possible de résumer toutes les idées émises par le chef du gouvernement. Nous aurons l'occasion de revenir sur les principaux points de ce discours et de souligner les avantages qui résulteront des projets de lois qui seront soumis à l'attention des chambres au cours de la présente session.

Le premier ministre a souligné l'enthousiasme en défendant sa politique avec une vigueur et une conviction qui ont eu vite raison des fallacieuses prétentions du chef-intérimaire de l'Opposition. Les paroles de M. Godbout étaient d'autant plus éloquentes qu'elles étaient marquées au coin de la plus grande sincérité. C'est l'expression simple et sans effort de la vérité sur la situation politique de la province. Avec des faits et des œuvres à son crédit, le premier ministre était bien à son aise pour confondre une Opposition démentée mais encore audacieuse, un régime qui a gaspillé à coups de millions et qui recommencerait s'il en avait l'occasion! Heureusement pour le peuple du Québec, un tel régime n'est pas près de retourner au pouvoir parce qu'il a été prouvé que ce n'est pas seulement à coups de millions qu'on administre une province, mais avec de la compétence.

LA PROVINCE EST REDEVENUE SOLVABLE

Le premier ministre ne jongle pas avec les millions comme le faisait l'Union Nationale. Il administre sagement. Au gaspillage éhonté de l'ancien régime a fait place une politique de dépenses faites à bon escient. Malgré les années de guerre que nous traversons, le gouvernement a équilibré son budget, il a mis de l'ordre là où il y avait du désordre, et à la base de cette saine politique il a fait triompher la compétence sur le favoritisme. Aussi après deux ans d'administration le gouvernement Godbout est-il heureux de présenter à ses administrés des faits indéniables. La province est redevenue solvable et s'est relevé du marasme financier dans lequel l'avait plongé l'ancien régime.

"J'écouterai, dit M. Godbout dans son discours, le chef intérimaire de l'Opposition rappeler avec orgueil comment le gouvernement de l'Union Nationale a jonglé avec les millions. Bien, je dis qu'il a tort de s'en vanter, car, le gouvernement Duplessis, en trois ans, a dépensé plus d'argent que tous les autres gouvernements qui s'étaient succédé à la tête de cette province depuis 75 ans".

"Jamais, ajoutait encore le premier ministre, nous n'avons prétendu que l'Union Nationale n'était ni habile ni apte à dépenser les millions, mais nous avons toujours cru et nous croyons encore la chose qui importe ce n'est pas tant de dépenser beaucoup d'argent que de dépenser à bon sens chaque cent prélevé dans le peuple".

COLONISATION ET AGRICULTURE

La colonisation et l'agriculture ont reçu du gouvernement Godbout un essor à nul autre pareil. Fils de cultivateur, le premier ministre est bien placé pour comprendre les besoins particuliers des agriculteurs et des colons. Dans le bilan qu'il a dressé de son administration, le ministre de l'Agriculture et de la colonisation démontre que les colons ont reçu plus d'argent depuis 1939 que sous aucun des régimes antérieurs et qu'ils n'ont jamais été aussi bien traités. "Les trois années de l'Union Nationale, dit M. Godbout, ont été une période de honte durant laquelle les colons revenaient par centaines. La colonisation a alors rétrogradé parce qu'on avait à la tête des départements des favoris et non des experts". Comme on le voit, le premier ministre ne manque pas l'occasion d'insister sur la compétence et son projet de loi du service civil qui sera soumis à la prochaine session, sera le couronnement de cette politique qu'il préconise depuis son ascension au pouvoir.

Dans le domaine agricole, le gouvernement a intensifié en particulier le mouvement coopératif. En effet, après deux ans d'administration, le régime libéral constate qu'il y a 46 coopératives de plus qui contribueront à protéger les droits des cultivateurs. Ces derniers seront de plus heureux d'apprendre que le premier ministre a formé le projet de fédérer tous les groupements agricoles. "Je veux, dit-il, que les cultivateurs soient unis pour qu'ils cessent d'être exploités par les autres classes et par certains politiciens". L'agriculteur québécois, avec la politique d'encouragement et de développement du gouvernement provincial, peut maintenant envisager l'avenir avec une confiance absolue. Les besoins sans cesse grandissants occasionnés par la guerre assurent de ce fait à nos cultivateurs une prospérité qui se prolongera même après la guerre car le gouvernement oriente déjà sa politique en vue de maintenir cette prospérité chez l'agriculteur comme chez toutes les classes de la société. L'agriculteur heureux et prospère, c'est tout la famille québécoise qui sera heureuse et prospère. Le gouvernement l'a si bien compris qu'il accorde à l'agriculture et à la colonisation sa meilleure attention.

POLITIQUE DE PROGRES — ENSEIGNEMENT

Industrie et commerce, voirie, pêcheries, lois des liqueurs, service civil, santé publique, instruction publique, Caisses Populaires, voilà autant de sujets sur lesquels nos législateurs seront invités au cours de cette session, à discuter d'importants projets constituant tous des améliorations notables pour le bien-être financier, physique, moral et social des citoyens du Québec.

POLITIQUE DE PROGRES — ENSEIGNEMENT

La question de l'enseignement a amené le premier ministre à faire d'importantes déclarations qui démontrent tout l'intérêt que porte le gouvernement à l'instruction.

"Nous voulons que nos gens soient instruits autant et mieux que qui que ce soit. Grâce à Dieu nous avons le cœur assez haut placé pour avoir beaucoup de reconnaissance envers ceux qui furent ici les premiers éducateurs. Ces éducateurs nous devons les remercier à genoux. Mais j'ajoute que nous avons également le cœur assez haut placé pour nous rendre compte que les Canadiens français visent à l'aisance et non à la pauvreté — à l'instruction et non à l'ignorance.

"Les pères de famille ont des droits sur l'éducation de leurs enfants. Ils ont le droit de demander qu'on donne à leurs fils un enseignement plus pratique. La province de Québec a le bonheur de posséder une culture latine et nous devons tout mettre en oeuvre pour la garder. Cette culture nous aidera à remplir notre mission. Mais pour que cette mission soit remplie avec efficacité, il faut comprendre le sens de la vie. Nous voulons mettre plus de sciences dans les premières années des études classiques. Actuellement nos études classiques ne préparent à rien le jeune homme qui s'y adonne s'il n'entre pas dans les carrières libérales ou dans les ordres".

Puis M. Godbout soulève une deuxième question disputée: l'enseignement de l'anglais.

"Je ne veux pas de castes dans cette province", dit-il en faisant allusion à l'argument favori des opposants qui prétendent que si certains jeunes hommes peuvent trouver profit à connaître l'anglais cela ne saurait être la même chose pour les fils du peuple qu'ils soient fils de la glèbe ou enfants d'ouvriers.

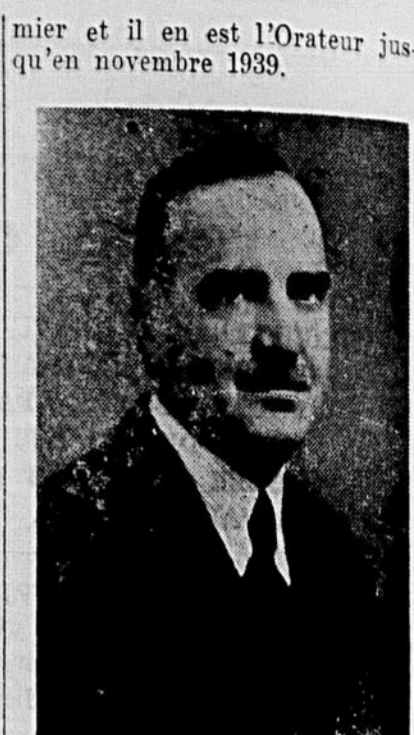
"Je suis moi-même un fils d'habitant; je sors du 5e rang. Bien je dis que je pourrais porter plus allégrement les responsabilités qui m'incombent si j'avais reçu un enseignement plus pratique tant en anglais que dans les autres domaines. Interdire aux fils d'habitants d'apprendre l'anglais serait faire preuve d'une rare étroitesse d'esprit. Je ne veux pas qu'on réserve aux seuls fils d'avocats le droit d'être avocats et aux seuls fils de médecins le droit d'être médecins. Les castes ne doivent pas exister dans cette province. Nous voulons que notre pays soit réellement une démocratie".

L'Honorable Alphonse Raymond

M.C.L. (Québec) maintenant directeur de National Breweries Limited

L'honorable Alphonse Raymond, M.C.L. est maintenant un directeur de The National Breweries Limited, compagnie opérant à base coopérative les brasseries Dawes "Black Horse", Dow et Frontenac de Montréal et la brasserie Boswell de la ville de Québec.

Reconnu dans la Province comme un industriel et un administrateur de renom, l'honorable Alphonse Raymond est président et fondateur de la maison ALPHONSE RAYMOND Limitée, fabricants de produits alimentaires bien connus; président de la Compagnie d'Assurance La Prévoyance; président du bureau des administrateurs de la Compagnie des PRODUITS ALIMENTAIRES CATELLI Limitée; vice-président et directeur de Montréal Refrigerating & Storage Limited. M. Raymond est aussi directeur des compagnies suivantes: Compagnie d'Administration et de Fiducie, Noranda Mines Limited, Compagnie d'Assurance-Fen du Canada, Flax Industries Limited et National Breweries Limited.



L'Honorable Alphonse Raymond

Gouverneur de l'hôpital Notre-Dame et Montréal General Hospital, M. Raymond est aussi membre du Montreal Board of Trade, de la Chambre de Commerce de Montréal, de la Chambre des Mines, de l'Association des Manufacturiers Canadiens, du Conseil Canadien d'Horticulture et de l'Institut Canadien des Mines et de Métallurgie. Depuis le début de la guerre, il est président conjoint, pour l'île de Montréal, du comité national de finance en temps de guerre.

En 1905, il se mariait à mademoiselle Adrienne Parent. Il a cinq fils: Jean, Alphonse, Paul, Eugène et Jacques.

Extrait du discours...

(suite de la première page)

pouvois y aller de toutes nos forces au service de l'Empire, en tablant sur l'aide de nos voisins au moment critique. La plus simple sagesse veut que nous songions d'abord et avant tout à notre défense territoriale.

Le tragique exemple de l'Australie est de nature à nous ouvrir les yeux. Les Australiens sont aujourd'hui en face d'une terrible tentative d'invasion japonaise, et leur armée n'est plus suffisante pour endiguer facilement l'attaque. L'aide attendue ne leur vient pas, et ce n'est pas sans émotion que nous avons lu l'appel de son gouvernement et les paroles du vénérable archevêque de Melbourne. Men inspirant, je puis dire que si l'Angleterre, avec ses quarante millions de population, ne peut être partout à la fois, sur tous les champs de bataille, comment croire que le Canada, avec une population de onze millions, puisse tout à la fois organiser une gigantesque production de guerre, fournir de grandes armées expéditionnaires et assurer sa défense territoriale.

M. LALONDE: Très bien!

M. CLOUTIER: Aussi, monsieur l'Orateur, si j'appuie le Gouvernement sur la loi du plébiscite, je laisserai les électeurs de mon comté voter librement au jour du scrutin, sans aucune contrainte et selon leur conscience. Quel en sera le résultat? L'avenir le dira. S'il est négatif, je demanderai au Gouvernement de ne pas voir en ce geste une marque de non-confiance. Tout au contraire, les électeurs de mon comté désirent ardemment garder à la tête du pays un homme comme le très honorable premier ministre.

Je demeure en faveur des corps expéditionnaires organisés sur la base du volontariat, mais encore ici je maintiens que l'on doit songer plus sérieusement que jamais à assurer le maintien d'une armée territoriale assez puissante pour faire face aux dangers qui menacent nos côtes de façon si tragique et de plus en plus imminente.

Mon opinion est celle du Gouvernement au sujet de l'envoi d'armes et de munitions à la Grande-Bretagne. C'est là le plus précieux apport que nous puissions offrir, et c'est généreusement que nous devons aider l'Angleterre dans l'organisation d'une machine de guerre qui pourra faire subir un échec final à la machine de l'Axe.

Et j'en viens au quatrième point saillant du discours du trône: l'expansion de la politique gouvernementale du service sélectif et mobilisation des ressources matérielles et humaines pour augmenter notre effort national de guerre. J'ai déjà donné mon opinion sur un aspect de la mobilisation. Je tiens à ajouter ici que la plus sage prudence doit présider aux actes du Gouvernement dans ce domaine. Et je voudrais que le Gouvernement partage totalement mon opinion au sujet des cultivateurs et des ouvriers qui doivent d'abord et avant tout produire, afin de répondre aux besoins de la nation. Ex-

Hommes de 30, 40, 50 ans

VOULEZ-VOUS AVOIR DE L'ENTRAIN? Essayez les Compléments Toniques Otrez. Contient: toniques, stimulants, et éléments fournis par les huiles—sont les hommes qui ont passé 30, 40 ou 50 ans à avoir une vigueur normale. Formez la présentation, 35c. Essayez-les aujourd'hui. En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

employez du service militaire les cultivateurs, les fils de cultivateurs et toutes les personnes travaillant dans les industries connexes à l'agriculture, pour procurer à l'armée et à la population civile les vivres nécessaires. Exemptez du service militaire ceux qui travaillent dans les usines de munitions et d'approvisionnement.

Je conviens que le plus grand nombre possible de citoyens canadiens doivent être aptes à porter les armes et à défendre le pays au cas d'attaques. Pourquoi, monsieur l'Orateur, sans déranger ces travailleurs de la terre et de l'usine dans leur travail pour la production nationale, des cours militaires préliminaires ne seraient-ils pas organisés dans nos villes et nos campagnes? De cette façon, des exercices militaires préliminaires pourraient être donnés aux ouvriers et aux cultivateurs après leurs heures de travail et dans chaque localité. Pas d'uniformes nécessaires, simplement des leçons sur les éléments de la milice, afin d'habituer nos gens aux armes et de former ou des bataillons de réserve, ou des guerillas, au cas où le pays serait attaqué ou envahi. Ces braves citoyens, sans doute, sacrifieraient volontiers quelques heures par semaine pour recevoir une instruction préliminaire qui pourrait facilement servir aux jours tragiques que notre pays peut vivre.

Et j'en arrive au dernier point du discours du trône, relatif aux finances de guerre. Je suis heureux que Drummond-Arthabaska ait fait plus qu'on ne lui avait demandé lors des campagnes de finances de guerre. C'est tout à l'honneur de mes électeurs et de mes électrices, et je demeure persuadé que Drummond-Arthabaska continuera dans cette patriotique voie jusqu'à la fin du conflit. Nos gens veulent acheter la victoire, et je suis convaincu que tel est le désir de tous les citoyens canadiens. Devant le danger de l'heure, ce serait faire de la tragique et criminelle mesquinerie que de compter les dollars qui doivent nous assurer la victoire. Si durs que soient les sacrifices demandés, le peuple répondra généreusement à l'appel, j'en suis certain.

Je serai heureux de voter avec le Gouvernement pour l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, parce que l'ardent désir du Gouvernement de collaborer étroitement et largement à la victoire finale de nos armes y prime avant tout.

En acceptant tous ces sacrifices avec le cœur gai, dans un véritable esprit de collaboration nationale, nous contribuerons à cimenter l'union des deux grandes races qui forment notre beau pays, et nous aurons un Canada possédant deux langues, mais un seul cœur.

M. PAUL-A. TRAHAN A L'HOPITAL

On apprend que M. Paul-A. Trahan, protonotaire conjoint au Palais de Justice de Nicolet a été transporté à l'hôpital du Christ-Roi, où il a subi une opération.

Aux dernières nouvelles, M. Paul-A. Trahan était en convalescence et en voie de rétablissement complet. Nos vœux de prompt rétablissement.

COMITE DE RECUPERATION A NICOLET

Lors de la dernière séance du conseil de cette ville, il fut question d'organisation d'un comité de récupération pour Nicolet. A la suggestion de l'échevin Métivier, M. Edouard Smith, employé de la Consolidated Optical Co. de Nicolet fut chargé de la formation et du fonctionnement de ce comité.

En son titre d'organisateur du comité de récupération de la ville de Nicolet, M. Ed. Smith fait appel à la bonne volonté de toute la population de Nicolet et lui demande son concours pour le succès de cette entreprise qui est un élément important de l'effort de guerre canadien.

Répondant aux vœux du gouvernement canadien M. Ed. Smith espère que la population nicolétaine fera son effort de guerre en cette matière en fournissant au comité de récupération tous les objets, les matériaux, etc... qui lui sont inutiles et qui, cependant sont d'une grande utilité pour l'effort de guerre.

Lors de la première assemblée du comité de récupération qui sera tenue bientôt les officiers seront nommés et un plan complet pour la ré-

VICTORIAVILLE FURNITURE LTED

VICTORIAVILLE, Qué.



Manufacturière d'aménagement de chambre à coucher et de salle à manger en plaque de noyer combiné de meubler solide, service à déjeuner et articles en fibre.

Encouragez nos annonceurs

L'Heure Littéraire

L'ÂME NEUVE

Etre jeunes, pleins d'idées, brûler d'agir, aimer ce qui en nous vibre et tressaille, avoir presque le désir de commettre des erreurs, mais se contenir, et dire à l'homme de vingt ans: aujourd'hui, à quoi bon? ... dans vingt autres années, tu jouiras pleinement! ...

Quelquefois, souvent, rencontrer son esprit, face à face, et le sentir lus fort que son corps, plus capable d'élan, d'envol, et plus avide d'azur, craindre ces faveurs diplomatiques, qui lient une main souvent les deux; ne poser pas d'acte qui ne vienne de soi et qui ne porte sa marque authentique, afin de ne pas devenir ce "un" quelconque et sans couleur locale, cosmopolite, (je dirais), ne tourner pas autour de son propre axe, semelle collée à la botte d'un autre.

Se lever quelquefois souvent, matériel, blasé; mais tout à coup, se parler à soi-même; se dire, dix... quinze... vingt fois même: ça va bien, la vie est belle... et alors, sentir dans tout son être que ça va bien, que la vie est belle.

Parfois, s'en aller, un instant à la dérobée, seul avec son âme, sentir éperdument dans tout soi, une pensée, sortir brusquement de son inconscient et venir troubler son âme... jouer, extasié, une seconde ou deux, et sentir une larme claire sous sa prunelle inspirée, occasionnellement, lire en quelque papier l'injustice criante: S'indigner, alors, protester fougueusement, donner à part soi des définitions oratoire du droit, de la justice, être pour l'humanité, débiter des plaidoyers éloquentes en faveur des spolies, être tout entier à sa cause, convaincu d'avoir raison.

Certain jour, lire une anecdote sublime, une page d'héroïsme... et comprendre, sur-le-champ, intuitivement le prix de l'effort, ce qui et la douleur, et vivre des moments si incroyables à l'appeler, et regretter même de ne pas l'avoir connue davantage, parce qu'elle nous aurait rendus plus hommes et davantage ce que nous voulons être.

Et aussi, par un matin clair, au milieu d'un chant patriotique, chanté fort, peut-être et mal... devenir ce visionnaire géant, repassant dans son imagination ardente, deux cents ans d'histoire: être le témoin agité d'une longue victoire, toucher du doigt des scènes de gloire ou d'humiliation, prendre soudain la partie des ancêtres, ébranler les parlements, dire intérieurement des bouts de discours avec spasme et génie... et ainsi, ébaucher dans son cœur violent et généreux un holocauste à la justice, à la noblesse, à la patrie.

Cela, c'est avoir l'âme neuve, et cela vaut un trésor.

GENIES PRECOCES

Les génies précoces sont moins rares qu'on le croit généralement. Quelques exemples, pris au hasard dans l'histoire, en font la preuve.

Macaulay avait déjà écrit un traité d'histoire à huit ans.

Byron composait, à dix ans, des vers pleins de passion.

Bacon, au même âge, était réputé pour ses connaissances philosophiques.

A neuf ans, Dante écrivait des sonnets.

Horace Vernet peignait à quatre ans.

Le Tasse parlait couramment à six mois et, à sept ans, écrivait facilement en latin.

Mirabeau fit un sermon à trois ans et publia son premier livre à dix ans.

Pascal composa, à quinze ans, son traité sur les sections des cônes.

COMME L'ESCARGOT, L'ÉCHO, L'HORLOGE, MAIS...

Une femme parfaite doit ressembler à l'escargot, qui ne quitte jamais sa maison.

Elle doit ressembler à l'écho, qui ne parle que dans la mesure où on l'interroge.

Enfin, elle doit être comme l'horloge du clocher, d'une régularité parfaite.

Mais elle ne doit pas, comme l'escargot, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

Mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier mot.

Mais elle ne doit pas, comme l'horloge, se faire entendre de toutes les maisons.

Evidemment, les femmes ne l'entendent pas toujours ainsi!

Prêtres, Médecins, Educateurs, Lisez ce livre

QUINZE LECONS DE PSYCHIATRIE PASTORALE

par l'abbé Paul LACHAPPELLE

Préface du Docteur Emile Legrand, professeur de psychiatrie à l'Université de Montréal.

Un volume in-12 de 238 pages. Prix: l'exemplaire, \$1.25

Par la poste: \$1.35.

"En lisant 'PSYCHIATRIE PASTORALE', on se rend compte que la psychiatrie n'est plus une science mystérieuse." Cette citation tirée de la préface du Docteur Emile Legrand en dit long sur le mérite de cet ouvrage. Il ouvre, non seulement de vastes horizons sur certains états d'âme qu'on rencontre dans la vie et dans le ministère, mais il nous donne aussi la solution de beaucoup de cas qui restent insolubles pour ceux qui ne connaissent rien de la psychiatrie.

Dans ce livre, nous voyons défiler des émotifs, des obsédés, des impul-



L'UNION DES JARDINIERS ENRG.

Dept.: "S", 1 Victoria, Lévis, P. Q.

BOULANGER, FORTIER & RONDEAU
C. A.
Comptables Agréés
Chartered Accountants
— et —
Syndic Licencié
—
Maurice Boulanger, C.A., B.A.
Syndic Licencié
Guy Fortier, C.A., B.A.
L. S. C.
Réal A. Rondeau, B.A., C.A.
71 St-Pierre, Tél.: 3-33-19
QUEBEC

réunies par des pentures. Un point important est de toujours mettre entre le fumier et le terreau deux ou trois doubles de papier à journal pour prévenir les champignons. Quinze jours avant la transplantation dans le jardin, enlève les châssis en coton pour que les plants s'habituent au soleil direct et prennent un peu plus de force. De cette façon, chaque cultivateur aura des légumes au temps voulu, en quantité suffisante pour pouvoir en consommer pendant l'été et en mettre en cave pour l'hiver suivant.

Omer ALLARD, Surveillant de Fermes de Démonstration Fédérales, Station Expérimentale, Lennoxville, Qué.

LA TROUPE DES "FRANCS COMEDIENS" REMPORTE UN BEAU SUCCES

Lundi et mardi, les 9 et 10 mars, le public de Victoriaville avait l'avantage d'applaudir quelques artistes locaux, formant la troupe des "Francs Comédiens", dont le directeur est Me Renaud Miville.

La pièce au programme était "MAMAN" ou "UNE JEUNE FILLE PLUS VIEILLE QUE SA MERE". La distribution était la suivante:

Delphine Laverne, Lucile Lesieur; Denise Laverne, Liliane Parent; Hortense Pinchard, Gisèle Smith; Jeannine Sinclair, Anne-Marie Charland; Juliette, Thérèse Maroux; Le Comte d'Étrange, Me Renaud Miville; Philippe, L.-A. Blanchet; Hubert d'Étrange, J.-P. Maroux; Le Portier, M. Bellevue; Vernon, J. Côté; Mareil, Jacques Matte.

Chaque acteur s'est acquitté de son rôle d'une façon remarquable, grâce aux talents de ces interprètes et aussi à l'habile direction de Me Miville.

Au programme figuraient aussi MM. René Picard, Michel Champagne, Richard Côté, Jacques Lambert, l'abbé A. Vanasse, les jeunes déclamateurs Picard, Champagne, Côté et Lambert venaient d'Arthabaska, élèves des RR. Frs des Ecoles Chrétiennes. Ils ont su distraire fort agréablement leurs auditeurs.

Cette représentation, répétée trois fois, était au profit des oeuvres paroissiales des SS. Martyrs Canadiens.

Le succès remporté est la digne récompense des efforts de quelques jeunes gens et jeunes filles de chez nous, qui cultivent l'art théâtral avec beaucoup d'ardeur et de talents. Nous leur souhaitons de continuer à nous présenter des spectacles toujours de mieux en mieux réussis.

"MONTREAL AUX PREMIERS JOURS"

Combien connaissent en détail la région de Montréal, ses rivières, ses îles? Combien ont canoté sur ses cours d'eau pour découvrir et admirer la physionomie de "l'Archipel de Montréal"? Ce périple, des personnages illustres, M. de Montigny et le Père Le Jeune l'ont fait en 1636. La Relation des Jésuites pour cette année contient les observations du Père Le Jeune. Un géographe moderne pourrait envier le coup d'oeil et le jugement de ce voyageur.

Le texte du missionnaire-géographe ouvre les pages de "Montréal aux premiers jours", volume d'extraits des "Relations des Jésuites" se rapportant aux débuts de Ville-Marie. Ces pages rapportent les écrits de témoins oculaires et de personnages contemporains des premiers événements de notre ville: source la plus importante de notre histoire montréalaise.

La couverture en trois couleurs, la tenue typographique, les illustrations rendent ce volume très attrayant. 176 pages, 75 sous au comptoir. Agence Duvernay, incorporée, 1182 rue Saint-Laurent — Plateau 1134.

Hommes, femmes, filles, vieillards, garçons, aimez-vous entendre lire l'histoire constitutionnelle du Canada et de la province de Québec et la doctrine parlementaire? Nous sommes à votre disposition. Prix modérés. S'adresser à Sraphin Garneau, C.P. 446, ou coin des rues Tourigny et St-Jean-Baptiste, gousbassement Edifice Levasseur, Victoriaville.

NE VOYEZ PAS UN TAS DE REBUTS...

VOYEZ DES MUNITIONS

CONSERVEZ

LE VIEUX METAL - LE PAPIER DE REBUT - LES VIEUX VÊTEMENTS - LES GOUZEVILLES - LES OS - LE COTON - LA LAINE - LES BOUTS DE CAOUTCHOUC

THE Shawinigan WATER & POWER CO.

VOUS allez, les jeter - jetez-les donc à la tête d'Hitler. La pénurie de matières premières et les difficultés de transport ajoutent à la valeur du vieux métal, du vieux caoutchouc et de tout ce qui est encore utile à quelque chose.

Faites un tas de tout votre vieux métal - attachez vos vieux journaux - examinez tout votre rebut en pensant à sa valeur pour les besoins de guerre et appelez le Comité de Récupération.

CINQ NICOLETAINS...

(suite de la première page)

les ordres sacrés qui devaient le conduire au sacerdoce.

Deux autres messes furent célébrées par les RR. PP. Roger Charrest et Léo Blais, s.m.m.

A Marie-Médiatrice

Enfin, la chapelle Marie-Médiatrice, d'Eastview, pouvait à son tour participer à ces fêtes. A 9h. 30, le R. P. Rowland Hodgson, s.m.m. célébra sa première messe, accompagnée du R. P. Edmond Ducharme, s.m.m. curé de la paroisse, qui, dans son allocution, redit son bonheur de pouvoir accueillir ainsi un nouveau prêtre en son église. Les servantes de messe étaient le frère de l'Ordinand, James Hodgson, étudiant à Québec et un compagnon d'enfance en même temps que de vie religieuse, le R. F. Irvine Leclerc, s.m.m., du Scolastic d'Eastview. Étaient venus pour ces fêtes, la mère de l'Ordinand, Mme John Hodgson, ses sœurs, Mmes Céline et Ethel, son frère, James, tous de Québec; Mme Leclerc, d'Acton Vale, M. F. Bourbeau, de Tingwick, M. et Mme A. Rivet, de St-Jean de Québec.

C'est de South-Durham que le R. P. Hodgson s'est dirigé vers le Junod de Papineauville en 1929. Il est le neveu du R. P. G. Bourbeau, c. ss. r. de Ste-Anne-de-Beaupré.

NOUVEAUTÉ

PEGUY ET LES CAHIERS DE LA QUINZAINE, par Daniel Halévy. Éditions Bernard Grasset, Paris 1941. Distributeur pour le Canada Librairie Pony, 554 st. rue Sainte-Catherine, Montréal.

"Paru il n'y a pas un an, cet ouvrage a déjà connu en France plusieurs rééditions. Il sera vite chez nous, le livre de chevet de tous les amoureux de Pégy, de ce Pégy qu'on ne peut qu'aimer mieux quand on le connaît davantage.

Et c'est sa vie toute entière, passionnée, dramatique, douloureuse et féconde, c'est toute son oeuvre que Daniel Halévy étudie, analyse, nous entraînant à sa suite dans la plus noble épopée des lettres françaises."

Un volume de 370 pages, format bibliothèque.

Femmes et hommes demandés

Occasion splendide en 1942 de vous créer un commerce payant bien à vous. JITO vous permet d'offrir aux consommateurs 200 produits garantis, tels que: articles de toilette, épices, essences, produits culinaires, THE, CAFÉ, AUCUN RISQUE, Trentez jours d'essai. Pour détails GRATIS, écrivez immédiatement: JITO, 1435, Montcalm, Montréal.

Pour une meilleure observation du dimanche

Le travail organisé de la province de Québec vient de protester auprès du gouvernement provincial par ses deux principaux organismes: La Confédération des Travailleurs catholiques et les Unions internationales contre les travaux qui se font sans nécessité le dimanche dans les usines. Le député fédéral des Deux-Montagnes, M. Liguori Lacombe, est aussi intervenu à Ottawa. La Ligue du dimanche lui a adressé la lettre suivante: "La Ligue du dimanche a pris connaissance de vos deux récentes interventions à la Chambre des Communes en faveur d'une meilleure observation du précepte dominical. Elle croit qu'il est opportun, à l'heure actuelle, d'attirer l'attention du gouvernement sur les violations trop fréquentes et presque toujours injustifiées de la loi du dimanche et elle vous félicite de l'avoir fait."

GRANDE EXPOSITION MISSIONNAIRE

Le Comité Missionnaire des Fêtes Religieuses du IIIe Centenaire organise une grande Exposition Missionnaire. Cette Exposition montrera d'une façon concrète ce que Montréal doit aux missions et ce que Montréal donne aux missions.

C'est à l'Oratoire Saint-Joseph, sur le flanc du Mont-Royal, endroit idéal pour une manifestation d'une telle envergure, que se tiendra cette Exposition. Déjà plusieurs sous-comités sont formés et travaillent avec entrain. Ils veulent glorifier dignement nos fondateurs et nos missionnaires et faire voir leur splendide rayonnement dans le monde entier.

L'Exposition aura lieu en mai, du 14 au 24. Elle coïncidera avec les fêtes du 17 mai, la grande date de naissance de notre ville.

SECURITE AUTOMOBILE

La sauvegarde du capital humain, pour faire face aux besoins pressants de l'heure, est au premier plan de nos responsabilités personnelles. Automobilistes et piétons doivent faire tout leur possible pour diminuer le nombre des accidents de la circulation. Un bon moyen suggéré par la Ligue de sécurité de la province de Québec, dans son bulletin hebdomadaire de sécurité automobile, c'est de prendre la résolution de ne jamais courir de risque, en aucun temps de sa vie, surtout le soir quand la visibilité n'est pas bonne, et aussi quand le désir se fait sentir de noyer quelque chagrin.

A VENDRE

Une maison neuve, en brique. S'adresser: 46 rue Perrault, Victoriaville.

POUSSINS BRAY

Vous serez plus occupé que jamais durant ce printemps-ci. Commandez dès maintenant des poussins Bray, des poulettes, des chapons, etc. Grand choix de races ou croisés. Préparez-vous. Ne soyez pas de court dans votre assortiment de poulets. Voyez Omer Nadeau, 75 Perrault, Victoriaville; Maurice Léveillé, Aston Jet; Jos. Robitoux, Kingsley Falls; J.-H. Rondeau, Ste-Elizabeth; Médéric Broton, R.R. 2, Ste-Sophie.

Hommes expérimentés demandés pour opérer machine à carder (garnet) pour manufacture de matelassés. S'adresser à Idéal Upholstering Company, Ltd, 401 Ave Marlen, Montréal Est.

tin hebdomadaire de sécurité automobile, c'est de prendre la résolution de ne jamais courir de risque, en aucun temps de sa vie, surtout le soir quand la visibilité n'est pas bonne, et aussi quand le désir se fait sentir de noyer quelque chagrin.

Le taux des accidents par mille parcouru monte rapidement après le coucher du soleil. Près de 60% de tous les accidents mortels dus à l'automobile se produisent la nuit, même si la circulation n'est alors qu'un tiers de la journée. Par conséquent, les accidents nocturnes sont approximativement trois fois plus nombreux que les accidents diurnes.

D'après des statistiques du National Safety Council, les accidents nocturnes dus à l'alcoolisme et à la fatigue atteignent un chiffre hors de toute proportion. Dans le New Jersey, par exemple, à peu près la moitié des accidents surviennent entre 6 heures du soir et 6 heures du matin; cependant, pendant ces mêmes douze heures, la fraction s'élevée à trois-quarts, si l'on ne tient compte que des accidents dus à l'alcoolisme et à la fatigue.

Il y a probablement un sur trois accidents nocturnes mortels attribuables à un chauffeur ou à un piéton ivre. Toutefois, laissant ici la question de l'alcool de côté, les accidents nocturnes par mille parcouru doublent les accidents diurnes.

Au plébiscite de M. KING Il faudra répondre: "NON"

DEVIENT DE LA FERRAILLE GRÂCE à de la FERRAILLE

GARDEZ: FERRAILLE, CHIFFONS, VIEUX PAPIER ET CAOUTCHOUC

POUR LA RÉCUPÉRATION

Appelez le chef de police No 282 pour renseignements.

Au Bon Ton
176 rue NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE
Spécialité: CHAPEAUX POUR DAMES FAITS À LA MAIN REMODELAGE FOURRURES ET REPARATIONS

Nous désirons tout spécialement attirer votre attention, Mesdames Mesdemoiselles, sur nos magnifiques manteaux en fourrures, modèles très chics, très belle qualité. Nous représentons la maison Laberge & Chevalier. Satisfaction garantie.

AU CANADA CETTE SEMAINE

La fin du mois de mars représente pour tous les salariés canadiens le moment difficile où il faut rendre compte au gouvernement de ses revenus et de ses paiements de taxes de Défense nationale. Plus que jamais, cette obligation nationale et patriotique s'impose à tous en temps de guerre, parce que le pays y perçoit une bonne partie de ses revenus pour continuer la guerre et les autres entreprises nécessaires à l'état. En temps de paix, l'impôt sur le revenu représente la quote-part de tous les citoyens aux oeuvres nationales et à la finance publique; en temps de guerre, ce même geste prend une signification augmentée du fait que la conduite de la guerre, pour le salut de la nation toute entière, impose de lourdes charges qui se répartissent ainsi sur les épaules de tous ceux qui possèdent.

D'un certain point de vue, l'impôt sur le revenu est la meilleure façon d'éviter les mouvements d'extrême qui visent à la confiscation des biens ou à la socialisation de toutes les industries, les salaires et les entreprises de commerce. De cette façon, tout le monde, selon ses moyens ou ses revenus, verse à l'état son tribut pour la subsistance et le maintien de l'organisme fédéral. Les riches compensent pour les pauvres, et la classe moyenne fait également sa part. Depuis la guerre, ceux qui sont les plus frappés de cet impôt représentent certainement les riches et les plus riches du pays. Plus une personne possède de revenus ou gagne de salaire, plus sa quote-part à l'état prend de l'importance et de l'ampleur. C'est une justice distributive à laquelle personne n'échappe. Car on ne peut échapper au fise et ceux qui se croient assez malins pour le déjouer ne profitent pas longtemps de leurs petits calculs, car une vérification soignée des compilations sévères permettent toujours à l'administration de l'impôt de découvrir ces erreurs ou ces omissions.

Venant immédiatement à la suite de l'emprunt de la Victoire qui fut dans toute la province un éclatant succès, il pourrait paraître à quelques uns que l'impôt cause de nouveaux ennemis et de nouvelles charges aux salariés du Canada. Bien au contraire, on constate que durant l'année, la plupart des gens ont fait des réserves sur leur salaire et leurs dépenses, en prévision de cet impôt qu'il faut payer avant le mois d'avril. Ceux qui seront pris à découvert ne pourront que blâmer leur propre mauvaise administration de leur budget qui n'aura pas fait la part de fise, comme on fait la part du loyer à payer ou des assurances à garder. D'ailleurs, on peut très bien se servir des obligations de la Victoire pour payer son impôt en utilisant les coupons d'intérêt échus et accumulés que plusieurs conservent à cette fin. En effet, ces coupons d'intérêt, attachés aux obligations représentent une valeur d'argent comptable que l'on peut retirer sur simple présentation à la banque ou que l'on peut appliquer au paiement d'impôts, pourvu que ces coupons d'intérêts soient échus.

L'obligation elle-même ne peut servir au paiement parce que sa valeur est une valeur prêtée dont on ne peut disposer sans la racheter; ce qui peut se faire selon les conditions de temps et de valeur indiquées sur l'obligation elle-même. Dans le cas des certificats d'épargne de guerre, on ne peut les employer comme tels à l'impôt sur le revenu, car ils représentent aussi une valeur de placement ou de prêt dont l'intérêt s'ajoute à la valeur payée pour lui donner, après un certain temps, une nouvelle valeur nominale. On ne peut s'en servir qu'en les rachetant aux conditions indiquées sur le certificat même.

C'est tout de même un sentiment de sécurité que de savoir que le pays pourra avec les impôts et les emprunts payer la guerre que nous poursuivons pour la sauvegarde de nos libertés et de nos biens les autres frais généraux que comportent l'administration d'un pays aussi vaste que le nôtre. Ceux qui doutent du consentement du peuple et de son appui à la finance de guerre n'ont qu'à considérer la façon dont les emprunts sont souscrits, surtout dans la province de Québec, et la façon dont le public s'acquitte de ses impôts pour comprendre que c'est encore la meilleure façon de faire face à des temps difficiles tout en préparant l'avenir, alors que les choses redeviendront au normal.

vue limité, de quelque importance qu'il soit pour moi et mes compatriotes. Je me permets de situer la question à un degré supérieur, en me basant sur ce fait que le meilleur moyen de rétablir les positions dans tout l'Extrême-Orient et dans le Pacifique se trouve dans une Australie qui résistera et qui fournira le tremplin nécessaire pour repousser l'agresseur jusque chez lui." — M. Richard G. Casey, ministre d'Australie à Washington, New-York, 18 février 1942.

Une tâche herculéenne.

"Nous n'avons pas encore perdu la guerre, c'est vrai, mais nous avons perdu bien des engagements importants et nous sommes exposés à en perdre d'autres. Cela ne signifie pas que nous perdrons cette guerre, mais cela signifie que nous avons devant nous une tâche herculéenne pour la gagner." — L'honorable Louis St-Laurent, ministre de la Justice, Montréal, 23 février 1942.

Mérite-t-elle de vaincre?

"Dans la masse du peuple, le sentiment commençait à prévaloir que nous étions en présence d'une supériorité écrasante et que nous ne pourrions rien contre elle. Dans les milieux les plus inattendus une peur superstitieuse se répandit: "Est-ce que l'Allemagne mérite de vaincre?"

L'Automobiliste sera responsable de sa formule

Un avertissement du bureau du percepteur du revenu

On nous demandait, hier au bureau du percepteur du revenu, de noter que toute personne, qui remplira une formule pour obtenir des rations de gazoline pour son automobile, en supportera l'entière responsabilité. Ces formules doivent être remplies par les propriétaires d'automobiles eux-mêmes. Les percepteurs de licences du bureau du percepteur du revenu ne pourront agir comme intermédiaires, dans ce domaine.

Avant de remplir sa formule, chaque propriétaire d'automobile devra se procurer son permis de circulation et sa licence.

— Le prince Max de Bade, chancelier, dans ses Mémoires, au chapitre de l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917.



Les formules remplies pour la classe "A" seront vérifiées au bureau du percepteur du revenu. Pour toutes les autres classes d'automobiles, elles seront vérifiées à Québec ou à Montréal. Quand la vérification de leurs formules aura été faite, les percepteurs de licences du bureau du percepteur du revenu pourront remettre leurs cartes de rationnement aux automobilistes. On sait que les cartes de rationnement seront en vigueur, à compter du 1er avril.

Au plébiscite de
M. KING

Il faudra répondre:

"NON"



Plus de gens préfèrent le VIN



Plus de gens préfèrent le VIN ST. GEORGES de Bright



1175 PORTO - 1175 STREET
CRUCHE D'UN GALLON
\$2.05

40 oz. .70 • 24 oz. .45

EN VENTE DANS LES MAGASINS DE LA COMMISSION DES LOUPEURS DE QUÉBEC
T. G. BRIGHT & COMPANY LIMITED, NIAGARA FALLS, ONT.
LACHINE, P. Q. REGINA, SASK.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

par J. Arthur LeMay



RIEN QU'À CE PRIX
AVEC NOS ALLIÉS NOUS SERONS, DEMAIN, À L'HONNEUR... SI, AVEC EUX, NOUS SAVONS, AUJOURD'HUI ÊTRE À LA PEINE.

L'OPINION DES AUTRES

Les otages d'hier et d'aujourd'hui.

"Parfois les lois de la guerre justifient certaines exécutions, mais avec quelle rigueur, avec quel raffinement de cruauté ces lois sont-elles appliquées! Pour le meurtre de deux pillards à Gaillon, six habitants, pris à peu près au hasard, sont traduits devant la cour martiale. Mais le commandant prussien décide qu'avant le jugement ils recevront la bastonnade; deux meurent sous les coups. Les quatre survivants sont condamnés à mort, traînés tout sanglant sur le lieu du supplice et fusillés. Le 2 octobre, une patrouille découvre dans un champ, près de Capelle, le cadavre d'un capitaine prussien. Deux paysans du village sont soupçonnés, arrêtés et déferés à une commission militaire qui, chose surprenante, les acquitte faute de preuves. Le général Zieten se fâche. De sa propre autorité, il condamne les accusés à dix années de forteresse en Prusse, et ordonne en outre que leurs maisons seront brûlées avec tout ce qu'il y a dedans y

compris les bestiaux. Une malheureuse vache, qui se trouve au pré est ramenée dans l'étable pour y être brûlée vive. Sur le commandement exprès de Zieten, le sous-préfet de Bernay assiste à cette exécution qui semble avoir été ordonnée, anachronisme monstrueux, par quelque juge imbécile et féroce du XIIIe ou du XIVe siècle. L'horreur et la honte pour les Français de ces actes abominables sont augmentées encore par la présence, par la sanction apparente des autorités françaises. Pillages, meurtres, viols, exécutions sommaires, assassinats juridiques, tout se passe au vu et au su des préfets, des commandants de place, des magistrats, des commissaires de police, des gendarmes, muets, inertes, impuissants." — Henry Houssaye, de l'Académie Française, dans son livre 1815, Paris, 51e édition, 1912.

Positions de l'Australie.

"L'existence de l'Australie comme pays indépendant et libre veut tout dire pour moi, mais je ne me place pas à ce point de

CE MUR DE PROTECTION NE VAUT PLUS RIEN



S'ENDORMIR APRÈS DE CE MUR SERAIT RENOUVELER L'ERREUR MORTELLE DES FRANÇAIS QUI SE SONT ENDORMIS À L'OMBRE DE LEUR LIGNE MAGINOT.



ESPOIR



ESPÉRONS, BAPTISTE, QUE TON GESTE LUI IRA DROIT AU COEUR!

David Deshaies

A.D.S.A.

Architecte

NICOLET, P. Q.

C.P. 74

G.P. 118

Gaudet et Vigeant

AVOCATS - PROCUREURS

NICOLET, P. Q.

TELEPHONE 31

DOCTEUR GEORGES-ETIENNE ROY.

Ex-Étudiant de l'Université de Paris

SPECIALITE: Chirurgie générale, Urologie, gynécologie.

Chirurgien à l'hôpital du Christ-Roi de Nicolet

Avec les compliments de

ARTHUR MARTIN

Gérant de

CONSOLIDATED OPTICAL LTD

NICOLET